

Mesures d'urgence anti-pollution

"Le Canada est en train de développer le système informatique en liaison directe probablement le plus complet au monde en ce qui a trait à la gestion relative aux mesures d'urgence anti-pollution" a déclaré le sous-ministre fédéral de l'Environnement, M. R.F. Shaw.

En annonçant la création de ce nouveau système coopératif fédéral, provincial et industriel, M. Shaw a observé qu'il était inévitable qu'il se produise de plus fréquents et plus importants déversements de pétrole et de substances dangereuses, à moins que les méthodes de prévention ne soient améliorées.

"Grâce à ce nouveau système, maintenant en place, nous sommes capables de remédier plus rapidement et plus efficacement à ce genre d'accidents et d'analyser les mesures correctives employées dans le passé pour en tirer le meilleur parti dans l'avenir" a ajouté le sous-ministre.

Ce système unique en son genre a été élaboré par la Direction des interventions d'urgence, d'Environnement Canada, de qui relève la coordination des mesures entreprises par le Fédéral pour remédier aux accidents qui se produisent dans l'environnement.

Le dispositif le plus récent permettant de remédier à de telles situations consiste en une mallette contenant un poste terminal d'ordinateur et pesant 22 livres. Au moyen d'un téléphone, on peut accéder aux ordinateurs éloignés contenant les systèmes de gestion relative aux mesures d'urgence anti-pollution. Ces systèmes comprennent plus de 200,000 références puisées dans la documentation scientifique, des détails sur l'emplacement et les possibilités des dispositifs spéciaux de lutte, des renseignements permettant de reconnaître et de traiter en toute sécurité une fuite de produits chimiques inconnus, et des fiches portant sur des déversements antérieurs.

La création du Système s'est faite sous l'égide d'Environnement Canada, en coopération étroite avec 11 compagnies pétrolières importantes, membres de l'association des producteurs de pétrole pour la conservation de l'environnement, et avec le ministère des Transports. Appelé NEELS, c'est-à-dire *National Emergency Equipment Locator System* et servant à déterminer

l'emplacement du matériel d'urgence au Canada, ce système est l'oeuvre de I.P. Sharp Associates (une maison qui se spécialise dans les systèmes d'ordinateurs et qui a son siège social à Toronto). Il permet de déterminer l'emplacement du matériel et des dispositifs anti-déversement les plus rapprochés du lieu de l'accident et d'en connaître la description. Une fois le type de matériel nécessaire identifié, l'ordinateur donne non seulement le nom et l'adresse de la compagnie la plus rapprochée, mais aussi le numéro de téléphone et le nom de la personne à appeler.

I.P. Sharp garde cet inventaire national du matériel gouvernemental et industriel anti-déversement et fournit des lignes téléphoniques libres reliant les principales agglomérations urbaines avec l'ordinateur de Toronto.

L'ordinateur est aussi relié au Système NATES d'analyse nationale des tendances des interventions d'urgence (*National Analysis of Trends in Emergencies System*). Le responsable des mesures à entreprendre qui se trouve sur les lieux d'un déversement peut consulter les fiches du système NATES pour voir comment on a déjà traité les cas semblables. Le système peut aussi servir à analyser les déversements antérieurs en vue de prévenir les déversements ultérieurs ou d'y remédier de meilleure façon. Environnement Canada, le ministère des Transports et le ministère ontarien de l'Environnement participent à ce système, et il est à souhaiter que d'autres provinces y prendront part.

Par le biais d'un autre système appelé RÉSEAU et centralisé à Ottawa, on peut puiser à même 200,000 résumés de rapports ayant trait à l'environnement et aux lois fédérales canadiennes ainsi que trouver les noms et numéros de téléphone de spécialistes en mesures d'urgence environnementales.

Des renseignements sont également disponibles sur les moyens d'identifier des produits chimiques inconnus et sur les précautions à prendre en matière de traitement et de nettoyage, grâce au système ENVIRON de l'organisme américain de la protection de l'environnement, à Washington.

Les postes terminaux, portatifs et fixes, permettant d'accéder à ces systèmes, sont déjà situés au Centre national d'urgence anti-pollution d'Environnement Canada, dans la ré-

gion de la capitale nationale, dans les bureaux régionaux du Service de la protection de l'environnement et, ailleurs au Canada, dans les bureaux d'urgence du ministère des Transports et dans plusieurs installations des compagnies pétrolières.

"Il est à espérer qu'à partir de maintenant, avec l'aide de l'entreprise privée et des autres ministères, nous serons en mesure de réagir plus rapidement et plus sciemment à la suite des accidents à l'environnement et ainsi en réduire les conséquences au minimum" a conclu M. Shaw.

Les femmes dans les Forces armées canadiennes

L'admission récente de 10 femmes à un cours de technicien en métallurgie à la base militaire de Borden, en Ontario, créa un précédent en ce qui concerne la situation de la femme dans les Forces armées. Leur acceptation à ce cours est un exemple de l'importance croissante qu'on accorde au rôle de la femme dans les Forces armées canadiennes.

Cependant ces femmes, toutes les diplômées de la base de Cornwallis en Nouvelle-Écosse, joueront vraiment un rôle de pionnières puisque jusqu'en 1960 la femme tenait une place très limitée au sein des Forces armées canadiennes.

En 1965, par exemple, le conseil de la Défense, à cause d'un changement dans la politique de la défense et de l'introduction d'équipement plus moderne, décrétait que les femmes feraient toujours partie des forces actives mais en nombre plus restreint (.8% du total des Forces armées). Ceci eut pour conséquence que, lors de l'unification des Forces en 1966, plusieurs unités féminines disparurent (WREN, CWAC et WD) sans pour autant changer la situation de la femme.

Influence de la Commission royale

En 1971, six recommandations du rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme affectèrent les conditions de vie des femmes dans les Forces armées. Par la suite deux recommandations importantes furent adoptées:

— Augmenter le nombre de femmes dans les Forces armées afin d'atteindre en 1981 un total entre 8,000 et 10,000